
Adresse de la société populaire de Neuville (Pas-de-Calais) qui annonce avoir célébré une fête en l'honneur de l'Être suprême, lors de la séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Neuville (Pas-de-Calais) qui annonce avoir célébré une fête en l'honneur de l'Être suprême, lors de la séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 526;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24407_t1_0526_0000_12

Fichier pdf généré le 21/07/2021

16

Des citoyens de la commune de Lisieux, département du Calvados, invitent la Convention à achever la glorieuse tâche qu'elle s'est imposée, et lui font part de l'enthousiasme avec lequel ils ont appris la prise de Charleroi et la fameuse bataille de Fleurus.

Insertion au bulletin (1).

[*Les francs et fidèles Républicains de La Sectⁿ de l'unité de la comm. de Lisieux aux illustres fondateurs de la République française; Lisieux, 16 mess. II*] (2).

Citoyens représentants

Partout la cause de la Liberté triomphe; partout l'air retentit des cris de Vive la République, Vive la Montagne

Nous ne saurions vous exprimer, dignes amis de l'humanité, avec quel enthousiasme nous avons appris l'heureuse nouvelle de la prise de Charleroi et de la fameuse bataille de fleurus; quel coup de foudre pour ces tirans coalisés! que n'étions-nous là pour pulvériser jusqu'au dernier?

Si la politique raffinée de l'infâme pith, si les manœuvres du vil esclave Cobourg n'ont pu garantir de la juste vengeance des Républicains les serfs d'autriche et les féroces anglais, quelles espérances peuvent rester à ces cruels ennemis de l'humanité?

De quelle admiration nos âmes ont été pénétrées en apprenant l'héroïsme des défenseurs de la Liberté dans cette mémorable journée!

Quel trait sublime de valeur quand on entend crier dans tous les rangs de cette invincible armée, point de retraite, point de retraite!...

Achevés, incomparables Législateurs, la glorieuse tâche que vous vous êtes imposée; punissez les traîtres; lancés du sommet de la Montagne la foudre Nationale, jusqu'à ce que la paix du genre humain et la gloire des français soient scellé du sang de tous les despotes.

vive la République, vive La Montagne. s. et f.

COUQUAUX (*présid. de La sectⁿ*), A. ROULETTE (?) (*secrét.*), LINGRAY fils

17

La municipalité de Langeais, département d'Indre-et-Loire, envoie à la Convention nationale le procès-verbal de la fête qui a été célébrée le 15 messidor dans cette commune en mémoire des victoires remportées par les armées de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (3).

(1) P.V., XLII, 188.

(2) C 314, pl. 1255, p. 55.

(3) P.V., XLII, 188.

18

La commune de Vire, département du Calvados, écrit à la Convention pour la féliciter sur ses travaux auxquels nous sommes redevables de tous nos triomphes: elle invite la Convention à faire rentrer dans le néant tous les lâches conspirateurs qui méditent dans leur scélératesse le rétablissement du despotisme.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

19

La société populaire de Neuville, département du Pas-de-Calais, annonce qu'elle a célébré une fête en l'honneur de l'Être suprême; elle jure de défendre la représentation nationale au péril de sa vie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*La sté popul. et révol. de neuville aux C^{ns} et membres de la Conv.; s.d.*] (3).

Citoyens Représentants

Vous l'aviez dit, les victoires son à l'ordre du jour dan nos armées, et la terreur dan celle ennemie; Ce[s] motif son bien consolant pour la nation française, bien grand pour nos armées triomphantes, et bien glorieux pour vous; vous avez détrui un parti traîtreux dans la Convention, qui, pareissant servir la cause publique, l'asservissoit; vous avez puni ou détenu le[s] traitres[s]; Ce[s] différente[s] raison[s] et une infinité d'autre, on fait prendre à la société, dan sa séance du 16 messidor, l'arrêté de vous écrire pour vous féliciter et vous inviter instamment de rester à votre poste jusqu'à l'entière de[s]truction des tirants coalisés, afermir la République sur de[s] base innébranlable et que la liberté et l'égalité après l'Être Suprême, soit en paix, la plus douce jouissance des Républiqu'ains français; S. et F.

DELATTRE (*présid.*), MALBAUT (*secrét.*), MARQUER (*secrét.*)

20

Les administrateurs du district d'Avignon (4) annoncent qu'en vertu de l'arrêté de Maignet, représentant du peuple, ils ont envoyé le 14 du courant à la monnoie de Marseille 313 marcs 6 onces 7 gros d'argent, provenant d'églises, émigrés et condamnés de ce district.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des revenus nationaux (5).

(1) P.V., XLII, 189. *J. Sablier*, n° 1461.

(2) P.V., XLII, 189.

(3) C 314, pl. 1255, p. 57.

(4) Vaucluse.

(5) P.V., XLII, 189.